

regards

sur Marcilly-en-Villette

N° 27
MAI 2019

ÉDITO

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	1
PETITES NOUVELLES	2
CONSEIL MUNICIPAL	4
BUDGET	6
ENVIRONNEMENT	8
JEUNESSE	10
PORTRAIT	11
PAROLES DE LAVANDIÈRES	12



Marcilly-en-Villette

Regards sur Marcilly-en-Villette
62, place de l'Église
45240 Marcilly-en-Villette
Tél.: 02 38 76 10 19 - Fax: 02 38 76 17 52
E-Mail: marcillyenvillette@wanadoo.fr
www.marcilly-en-villette.fr
Directeur de la Publication: H. Nieuviarts
Rédactrice en chef: J. Bachmann
Rédaction: Commission Communication
Conception & Création: www.enola-creation.fr
Crédits photos: mairie de Marcilly-en-Villette
Dépôt légal: mai 2019

Demain c'est déjà aujourd'hui....



De nombreux projets sont en cours d'étude ou de réalisation tant sur le plan communal que sur le plan de l'intercommunalité. Le but est d'établir le futur paysage de notre commune et de son environnement.

Sur le plan communal, il nous est apparu nécessaire d'engager une réflexion sur l'aménagement du centre bourg. Certaines voiries sont en effet maintenant inadaptées au nombre et à la taille des véhicules qui traversent notre commune. La circulation des piétons s'en trouve rendue difficile en certains endroits. Un avant-projet de réflexion, qui donnera lieu à concertation, sera donc élaboré avant la fin de 2019 en vue d'assurer une programmation de travaux sur les années à venir sur la rue de la Poste, la rue du Lavoisier, la rue des Fusillés et la départementale 921. Le point noir que constitue aujourd'hui l'intersection des routes départementales 921 et 7 (Rue des relais) sera à la base de ces projets. Cette démarche conditionne le réagencement des trottoirs tant souhaité par certains d'entre vous.

Parallèlement à ce travail, il nous faut assurer la rénovation de nombreux bâtiments communaux compte tenu de leur vieillissement et de l'évolution réglementaire. L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite est ainsi une obligation majeure et nous contraint à remettre en cause l'agencement de certains extérieurs. Un programme de 6 années a été engagé (2015-2021) en accord avec les services préfectoraux.

En ce qui concerne le cimetière, un processus de reprise de concessions abandonnées, dont la durée réglementaire est de 3 ans, est d'ores et déjà engagé sur 50 d'entre elles. Il appartient aux familles concernées de se signaler en mairie durant ce délai. Un 2^{ème} programme sera proposé aux membres du conseil municipal dès ce second semestre.

Sur le plan de l'intercommunalité, c'est l'élaboration du schéma de cohérence territoriale qui mobilise ses membres pour permettre son approbation fin 2019. Ce document constituera la base du PLUI (Plan Local d'urbanisme Intercommunal) qui viendra remplacer notre PLU actuel. Le cadre législatif a en effet profondément modifié les règles d'urbanisme ces dernières années (Grenelle de l'environnement, loi ALUR, loi NOTRe, loi Elan...). Il nous faut donc intégrer toutes ces nouvelles règles qui sont venues abroger certaines données de notre Plan Local d'Urbanisme. Près de 3 années seront nécessaires pour mener à bien cette démarche.

Les zones d'accueil des entreprises font actuellement l'objet d'une analyse de manière à assurer un développement équilibré de l'économie des 7 communes composant la Communauté de Communes des Portes de Sologne. La zone artisanale de notre commune sera étendue sur environ 36 000 m². Le principe est acquis. L'acquisition des terrains nécessaires a été confiée à l'Établissement Public Foncier Local Interdépartemental pour faciliter cette opération.

Nous voulons ainsi rester acteur de notre lendemain en pesant sur les débats pour construire notre territoire tout en préservant notre cadre de vie. ▢

Hervé Nieuviarts
Maire de Marcilly-en-Villette



ASALEE

L'Action de Santé Libérale En Equipe (ASALEE) est un protocole de coopération entre un médecin généraliste et une infirmière pour améliorer la prise en charge des patients atteints de pathologies chroniques (diabète de type 2 et dépistage, tabagisme, risque cardio-vasculaires, surpoids, dépistage des troubles cognitifs). Les consultations ASALEE sont gratuites pour le patient. Sur demande du médecin, le patient rencontre l'infirmière ASALEE.

A Marcilly-en-Villette, le docteur Basin pourra vous proposer d'être accompagné par l'infirmière ASALEE qui sera présente à la maison de santé une fois par semaine, le mardi, à partir du mois de juin. ☐

Le nœud au mouchoir

> Horaires tolérés pour les activités bruyantes (tondeuses, taille-haies, karcher, etc.)

En semaine : 8h-12h / 14h-19h30
Samedi : 9h-12h / 15h-19h
Dimanche et jours fériés : 10h-12h

> CILS EMPLOI

Mardi 21 mai 2019, permanence de 9h à 12h, à la mairie
02 38 64 80 40 - contact@cils-emploi.fr
www.cils-emploi.fr - @cilsemploi

> Fête de la musique

Vendredi 21 juin 2019, animations à partir de 18h30

> Pique-nique républicain et bal populaire

Samedi 13 juillet 2019, salle Chantaloup, à partir de 18h

> Fête champêtre

Dimanche 28 juillet 2019, 15h-19h, promenade du Bourillon

> Evolutions d'Art

Dimanche 25 août 2019, à partir de 9h, au Bourillon
Artistes en herbe ou confirmés, apporter le matériel nécessaire (3 chevalets maximum par artiste).

- « Performance en sculpture » par des professionnels qui réaliseront une œuvre sur place.
- Atelier participatif pour les enfants.
- Déjeuner sur l'herbe, apporter son pique-nique.

> Rentrée des classes

Lundi 2 septembre 2019

> Forum des associations

Samedi 7 septembre 2019

CAMPAGNON

C'est le nom d'une nouvelle plateforme de service proposée par la Communauté de Communes des Portes de Sologne pour ses administrés. Ce projet a été développé avec l'association Open Agrifood Initiatives et le soutien financier du Département du Loiret.

Que vous souhaitiez proposer un service de proximité ou bénéficier d'une prestation, la plateforme Campagnon permet de poster ou de répondre à des annonces en matière de :

- garde d'enfants
- covoiturage
- entretien de la maison
- bricolage, etc...

Cette mise en relation est gratuite. Le paiement des prestations s'effectue soit après devis et facture, soit par chèque emploi-service (CESU).

Si vous êtes intéressés, connectez-vous sur la plateforme : <https://ccps.campagnon.fr/> ☐



2137

C'est le chiffre de la population totale de Marcilly-en-Villette au 1er janvier 2019. Pour mémoire, la population totale est l'addition de la population municipale vivant dans la commune (2096) et de la population comptée à part, vivant temporairement à l'extérieur de la commune, étudiants par exemple (41). ☐

SOUVENIR

La commémoration commune des événements tragiques du Cerf-bois et du By a lieu cette année le dimanche 9 juin 2019. Ce

devoir de mémoire, les marcullois l'entretiennent depuis le 12 juin 1944, jour où les douze fusillés du Cerf-bois furent inhumés dans notre cimetière. Depuis, notre commune rend un hommage reconnaissant et profond à ces jeunes sacrifiés, au cimetière et devant le monument érigé à leur mémoire, inauguré le 15 juin 1947, dans la petite clairière silencieuse du Cerf-bois. Les cérémonies auront lieu à 11h au cimetière, en présence des autorités et des familles de ces étudiants, puis dans la clairière du Cerf-Bois. Vous êtes tous et toutes invités à participer à ce moment de recueillement. ☐

Dimanche 9 juin 2019 à 11h au cimetière de Marcilly-en-Villette





PanneauPocket
TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION

Restez
INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTÉ



OFFERT PAR VOTRE MAIRIE

PRÈS DE VOUS

Plusieurs moyens d'information municipale sont à votre disposition et à votre service. Il y a le traditionnel bulletin municipal ou l'information directement postée dans votre boîte à lettres, mais également le site internet et deux solutions mobiles, la page Facebook, créée en novembre 2013, suivie par plus de 500 personnes, et Panneau Pocket. Ces différents moyens de communications vous informent, vous préviennent et vous alertent. N'hésitez pas à télécharger PanneauPocket sur votre smartphone (Appstore ou Googleplay), cette application gratuite vous permet d'être alerté en temps réel sur les événements locaux où que vous soyez.

www.marcilly-en-villette.fr

[f @marcillyenvillette](https://www.facebook.com/marcillyenvillette)

FIBRE OPTIQUE

Le déploiement numérique engagé par le Département depuis les années 2000 se poursuit avec un nouveau schéma départemental axé sur 2 objectifs nationaux :

- 1- proposer un haut débit de qualité (au moins 8 mb) permettant d'accéder au Triple-Play (télévision, téléphone, internet) avant fin 2020.
- 2- la fibre à l'abonné pour tous (FTTH) avant fin 2025

263 communes du Loiret sont concernées, avec un objectif intermédiaire à l'horizon 2022 : un accès au très haut débit (30 mb) pour 80 % de la population.

À Marcilly-en-Villette,

- 59 % du territoire a une couverture supérieure à 30 mb
- 22 % du territoire a une couverture entre 8 et 30 mb
- 0,6 % du territoire est actuellement inéligible et doit passer par une offre satellite
- 81 % des lignes ont un débit supérieur à 8 mb et ont donc accès au TriplePlay

Selon le nouveau schéma départemental, notre commune verra le déploiement de la fibre sur l'ensemble de son territoire d'ici à 2025 au plus tard. Lorsque ce déploiement sera opérationnel, une réunion publique sera proposée pour répondre à toutes les interrogations.

L'Union des Commerçants et Artisans de Marcilly-en-Villette recherche des voitures anciennes pour les exposer sur le parking derrière la mairie lors de la prochaine fête de l'automne qui aura lieu le 13 octobre 2019. Merci de contacter M. Jean-Jacques Cimadoré au 02 38 76 13 84 (répondeur) ou de passer au 178, place de l'Église. Attention, places limitées.



État civil

NAISSANCES

- ▣ 27 décembre 2017 > Jade JACQUARD
- ▣ 30 septembre 2018 > Antonin THAUVIN
- ▣ 14 octobre 2018 > Zoé PINAULT
- ▣ 25 décembre 2018 > Pierre PILLET
- ▣ 15 février 2019 > Alexis DA SILVA GONÇALVES
- ▣ 18 février 2019 > Noah MATHIEU
- ▣ 4 mars 2019 > Adéla THIERCELIN-ARCHENAU
- ▣ 18 mars 2019 > Nina RITEAU LACERDA QUEIROZ

DÉCÈS

- ▣ 30 septembre 2018 > Jean-Claude CHEVALLIER
- ▣ 4 novembre 2018 > Anne-Marie DRÉNO
Épouse GAUDIN
- ▣ 16 novembre 2018 > Francisca RAMIREZ GARCIA
Épouse PINAULT
- ▣ 19 novembre 2018 > Jean BLONDEAU
- ▣ 2 décembre 2018 > Jacques CIMADORÉ
- ▣ 2 janvier 2019 > Yvonne BELOGROTE Veuve GRILLON
- ▣ 7 janvier 2019 > Jean FONTAINE
- ▣ 15 janvier 2019 > Yvette LEMAU
Épouse ZIMMERMANN
- ▣ 16 janvier 2019 > Lucienne LEFÈVRE
Veuve LEPRINCE GAMET
- ▣ 20 janvier 2019 > Nadège BRAY Veuve HERPIN
- ▣ 25 février 2019 > Raphaël BOUCAULT
- ▣ 17 mars 2019 > Colette RIBALET, Épouse RENVOISÉ
- ▣ 27 mars 2019 > Hubert VILLIÉ

MARIAGE

- ▣ 9 février 2019 > Christine DIDIER et Jean VILLIÉ
- ▣ 6 avril 2019 > Mouna-Souad OUMRI et Christophe SKLADZIEN

Extraits des délibérations du Conseil Municipal. L'intégralité des textes est consultable en mairie.

Séance 26/11/2018

Sectorisation du réseau d'adduction d'eau potable et réhabilitation des équipements de surpression : Résultat de l'appel d'offres

Le Conseil Municipal décide d'attribuer ces travaux aux entreprises suivantes :

Lot 1 Sectorisation du réseau : VEOLIA – Olivet – 56300 € HT

Lot 2 Équipements de surpression : SEIT HYDR'EAU – St Jean de la Ruelle – 68873 € HT

Financement des travaux du restaurant scolaire : Prêt relais

Le Conseil Municipal décide de contracter un prêt relais auprès de la Caisse d'Épargne pour un montant de 250000 € au taux de 0.89 %.

Redevance d'occupation du domaine public pour chantier provisoire

Le Conseil Municipal instaure, à compter du 1^{er} janvier 2019, une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

Convention d'utilisation du véhicule appartenant au COSM Foot

Le Conseil Municipal approuve la convention proposée par le COSM Foot pour le prêt de son minibus. Ce véhicule est en effet susceptible d'être utilisé dans le cadre des activités périscolaires et extrascolaires à raison d'une participation financière de 0,652 €/km.

Dispositif ASALEE (action de santé libérale en équipe)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place du dispositif ASALEE (action de santé libérale en équipe) au sein de la maison médicale, à raison d'une journée par semaine.

Ce dispositif a été créé en 2004 pour améliorer la prise en charge des maladies chroniques en médecine de ville à travers un protocole de coopération. Il permet des délégations d'actes de dépistage et de suivi des médecins généralistes vers des infirmières formées à l'éducation thérapeutique (ETP), lors de consultations réalisées au cabinet.

Le Conseil Municipal décide de mettre à disposition gratuitement une salle, à raison d'une journée par semaine pour le dispositif ASALEE.

Séance 19/12/2018

Eau et Assainissement : TARIFS 2019

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le projet de tarification établi par la commission des finances, fixe à l'unanimité les différents tarifs 2019 relatifs au budget de l'eau et de l'assainissement applicable à compter du 1^{er} janvier 2019, à savoir :

LOCATION ANNUELLE DE COMPTEURS

- diamètre 15: 66 € / diamètre 20: 70 € / diamètre 30: 159 € / diamètre 40: 273 € / diamètre 50: 540 €

EAU (prix au m³) 1,02 €

TAXE ASSAINISSEMENT (prix au m³) 0,98 €

Les montants des redevances versées à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour 2019 seront au titre de :

Pollution : 0,23 €/m³, modernisation des réseaux : 0,15 €/m³, prélèvement : 0,058 €/m³

Ces tarifs seront appliqués sur les factures émises durant l'année 2019, quelle que soit la date de la prestation ou de la consommation.

Règlement du service de l'assainissement

Le Conseil Municipal approuve le règlement du service de l'assainissement, qui sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2019.

Mise en sécurité du Château d'eau

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal des résultats d'une consultation concernant la mise en sécurité du château d'eau. L'entreprise Utilities Performance est chargée de la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 8950 € HT.

Budgets général et du service de l'eau et de l'assainissement

Le Conseil Municipal adopte les décisions modificatives permettant la clôture de l'exercice 2018. Il vote dans l'attente du budget 2019 les autorisations d'engagement de dépenses d'investissement sur la base de 25 % des crédits alloués en 2018.

Réalisation d'un avant-projet d'aménagement urbain

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la teneur des échanges engagés avec le Conseil Départemental et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Loiret (CAUE) en vue de mener une réflexion à long terme pour la réalisation d'un aménagement des rues de la commune, compte tenu de l'évolution du trafic routier.

Convention avec le Centre Départemental de Gestion : médecine du travail

M. le Maire rappelle la convention signée avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret. Il est proposé de renouveler cette convention pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2019 afin d'effectuer les examens de médecine du travail des agents communaux. La participation financière demandée est basée sur la masse salariale. Le taux de cotisation additionnel est de 0.33 % du montant de l'ensemble des rémunérations du personnel de la collectivité adhérente. Le Conseil Municipal approuve le renouvellement de cette convention.

INSEE

Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier de l'INSEE, qui fait état d'une population légale de 2137 habitants prise en compte à compter du 1^{er} janvier 2019.

Séance 23/01/2019

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 : Aménagement accessibilité

Le Conseil Municipal approuve les travaux d'aménagement de l'accessibilité concernant la maison des associations, le club des anciens et la salle de musculation et sollicite une subvention de 35 %, dans le cadre de la DETR 2019, sur un montant prévisionnel de travaux de 33030 € HT, soit une subvention d'un montant de 11560 €.

Subventions : Conseil Départemental FACC

Le Conseil Municipal sollicite le Conseil Départemental pour l'obtention de subventions au titre du FACC. L'une pour la représentation de la Compagnie ô du 10 mai 2019, pour un cachet de 1723,80 €; l'autre pour le concert du 18 mai 2019, de l'ensemble Kullawas, pour un cachet de 400 € TTC.

Convention mise à disposition des bâtiments publics aux associations

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le projet de convention de mise à disposition des bâtiments publics qui sera établie avec les associations dès 2019.

Demande d'intervention de l'Établissement Public Foncier Local Interdépartemental

Considérant la nécessité d'obtenir à terme la maîtrise du foncier nécessaire aux projets de création de logements sur les secteurs de la Borde et des Naudières, le Conseil Municipal mandate l'EPFLI pour l'acquisition des biens ci-dessous désignés :

Sect.	N°	Lieu-dit	Superficie totale	Superficie à détacher
BA	248	LA BORDE	19 500 m ²	19 500 m ²
BE	1	LES NAUDIÈRES	6 521 m ²	6 521 m ²
BE	2	LES NAUDIÈRES	1 679 m ²	1 679 m ²
BE	3	LES NAUDIÈRES	23 963 m ²	11 181 m ²
BE	18	LES NAUDIÈRES	15 619 m ²	15 619 m ²

Indemnités des élus 2019

Le Conseil Municipal, vu l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1027 au 1^{er} janvier 2019, adopte le calcul des indemnités selon le principe suivant :

	Indemnité mensuelle brute	% de l'indice
Maire	780,00 €	20,05 %
Adjoint	565,00 €	4,53 %
Conseiller délégué	565,00 €	14,53 %
Conseiller municipal	13,00 €	0,28 %

Les indemnités pour le maire, les adjoints et les conseillers délégués seront versés mensuellement et les indemnités attribuées aux conseillers municipaux, qui ne font pas l'objet d'une délégation, seront versées en juin et décembre.

M. le Maire précise par ailleurs qu'aucun frais de déplacement n'est pas pris en charge par la commune en dehors des frais engagés à l'occasion de séances de formation et de déplacements hors Loiret.

Incendie d'un bâtiment communal

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal avoir missionné un cabinet d'expertise, en vue d'assurer l'évaluation des dégâts pour le compte de la commune, et en vue de pouvoir effectuer un état contradictoire avec les experts missionnés par les assurances.

Séance 19/02/2019

Aménagement du centre bourg : Résultat AMO

M. Le Maire informe le Conseil Municipal du résultat de la consultation pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'étude de l'aménagement du centre bourg. Le Conseil Municipal décide d'attribuer cette étude, sur proposition de la commission des marchés, au groupement Striblen - Inca, pour un montant d'honoraires de 16 600 € HT.

Conseil Départemental : demande de subventions

M. Le Maire propose que la commune présente, d'une part le dossier d'aménagement du centre bourg pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour solliciter une subvention de 50 % soit 8 300 € HT ; et d'autre part le dossier d'équipements en mobilier scolaire concernant 2 classes de l'école élémentaire du groupe scolaire Xavier Deschamps. Le montant prévisionnel de ces équipements s'élevant à 6 728 € HT, il est sollicité une subvention d'un montant de 3 364 €.

ÉCLAIRAGE PUBLIC : groupement de commandes pour une gestion globale incluant la conception, la rénovation, l'exploitation et la maintenance des installations

Vu le besoin similaire des villes de Marcilly-en-Villette et de La Ferté Saint-Aubin, en matière de gestion globale de l'éclairage public pour le 1^{er} janvier 2020, il apparaît qu'un groupement de commandes constitué en vue de la passation d'un marché de gestion globale de l'éclairage public dans un premier temps, et l'exécution d'un marché de gestion globale de l'éclairage public dans un second temps, permettrait, par effet de seuil, de réaliser des économies d'échelle et une optimisation de service. Le Conseil Municipal adhère au groupement de commande et accepte la convention constitutive de groupement.

Blocage temporaire du transfert des compétences « eau potable » et « assainissement »

La loi NOTRe rend obligatoire le transfert des compétences "eau potable" et "assainissement" aux Communautés de Communes au 1^{er} janvier 2020. Afin de tenir compte des difficultés que vont rencontrer les collectivités dans la mise en œuvre de cette obligation et le respect de cette échéance, la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 a apporté quelques aménagements. Elle prévoit notamment la faculté pour les communes membres d'une Communauté de Communes qui n'exerce pas la compétence « eau potable » et « assainissement » à cette date de s'opposer de façon temporaire à ce transfert. Cette opposition requiert qu'avant le 1^{er} juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la Communauté de Communes, représentant au moins 20 % de la population, délibèrent en ce sens. Dans ce cas, le transfert obligatoire des compétences en « eau » et « assainissement » sera reporté au 1^{er} janvier 2026.

À défaut de délibérations des conseils municipaux avant cette date, ces compétences seront automatiquement transférées à la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2020.

La CCPS travaille actuellement avec un bureau d'études pour analyser les conditions de ces transferts. L'étude n'est toutefois pas achevée et les transferts au 1^{er} janvier 2020 apparaissent ainsi prématurés. Une fois l'étude achevée, la CCPS et ses communes pourront décider de procéder librement au transfert de ces compétences, à la date de leur choix.

Lors du Conseil Communautaire en date du 5 février 2019, la Communauté de Communes des Portes de Sologne a ainsi invité ses communes à s'opposer au transfert des compétences « eau potable » et « assainissement » au 1^{er} janvier 2020. Le Conseil Municipal approuve cette position et s'oppose au transfert des compétences « eau potable » et « assainissement » au 1^{er} janvier 2020.

Convention partenariat PACT 2019

Le Conseil Municipal prend connaissance de la convention de partenariat PACT 2019 avec la mairie de La Ferté Saint-Aubin, (Projets Artistiques et Culturels du Territoire) et approuve la programmation culturelle prise en compte dans ce cadre qui permet de bénéficier d'une subvention de 40 % de la part de la Région Centre Val de Loire.

Convention SCULPT'EN SOLOGNE 2019

Le Conseil Municipal décide de renouveler son partenariat avec Sculpt' en Sologne pour la 6^{ème} Biennale d'Art contemporain de Sologne. Une œuvre d'art mural sera réalisée sur un bâtiment public par un artiste professionnel. Le Conseil Municipal approuve que cette opération soit menée sur le mur du gymnase. Une participation financière de 1 000 € est accordée pour cette opération.

Commercialisation du lotissement de La Chaise : Délégation signature

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Olivier Crouzet, adjoint à l'urbanisme, en cas d'empêchement de Monsieur le Maire, à signer tous les actes relatifs aux cessions des parcelles de La Chaise.

Projet d'acquisition d'un immeuble

M. Le Maire rappelle la démarche engagée concernant l'aménagement du centre bourg et notamment les difficultés de circulation au niveau de l'intersection des RD 7 et RD 921. Il propose aux membres du Conseil Municipal que la commune se porte acquéreur avec le concours de l'EPFLI d'un immeuble cadastré BA 130 vacant par suite du décès de ses propriétaires afin de faciliter le cas échéant les aménagements nécessaires. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur Le Maire à engager cette procédure soit à titre amiable, soit par l'exercice du droit de préemption et de mandater l'EPFLI pour se porter acquéreur du dit immeuble au profit de la commune.

Séance 08/03/2019

Affectation provisoire des résultats de l'exercice 2018 (Budgets général et eau assainissement)

En l'absence de la production du compte de gestion par le Trésorier pour des raisons informatiques, le Conseil Municipal décide l'affectation provisoire des résultats de l'exercice 2018 dans le cadre du budget 2019 sur la base des données du compte administratif

établi par la commune à savoir :

- *Budget général* :

Report d'un excédent de la section de fonctionnement de 79 350,90 € au compte 1 068

Report d'un déficit de la section d'investissement de 228 367,90 € au compte 001

- *Budget du service de l'eau et de l'assainissement* :

Report d'un excédent de la section de fonctionnement de 175 373,37 € au compte 002

Report d'un déficit de la section d'investissement de 190 199,42 € au compte 001

Approbation des comptes de gestion et administratif 2018 du budget de La Chaise

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes 2018 du budget de La Chaise

Affectation des résultats de l'exercice 2018 du budget de La Chaise

Report d'un excédent de la section de fonctionnement de 137 892,40 € au compte 002

Report d'un excédent de la section d'investissement de 200 000 € au compte 001

Budgets Primitifs 2019

Le Conseil Municipal adopte (18 voix pour - 1 abstention) :

- le budget général qui s'équilibre en fonctionnement à 1 766 650 € et en investissement à 620 467,47 €.

- le budget eau et assainissement qui s'équilibre en fonctionnement à 502 562,37 € et en investissement à 503 046,42 €.

- le budget de l'aménagement de La Chaise qui s'équilibre en fonctionnement à 1 085 085 € et en investissement à 200 000 €.

Subventions aux associations

Le montant total des subventions allouées pour l'exercice 2019 s'élève à la somme de 43 000 €

Budget d'investissement 2019

**Budget général*, il a été notamment prévu, outre le remboursement des emprunts, les opérations suivantes pour un montant de 318 990,57 € :

- La poursuite du programme de remise aux normes de l'éclairage public

- Le mobilier de 2 classes de l'école élémentaire

- L'acquisition de 2 classes informatiques mobiles pour l'école élémentaire

- Le remplacement d'un véhicule

- Divers travaux de rénovation ou de mises aux normes concernant les bâtiments communaux

**Budget de l'eau et de l'assainissement*, il a été notamment prévu, outre le remboursement des emprunts, les opérations suivantes pour un montant de 479 070,82 € :

- Des opérations de protection du captage d'eau

- La sectorisation des réseaux d'eau

- La rénovation des surpresseurs de la station d'alimentation

- Le remplacement du terminal de télé-relève

- L'installation d'un pluviomètre sur la station d'épuration

- La rénovation du château d'eau

Renouvellement concession avec GRDF

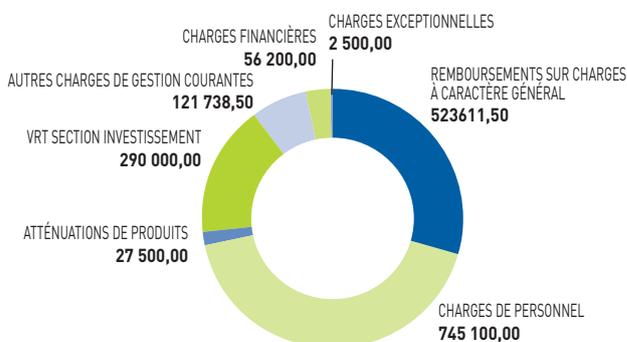
Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer, pour une durée de 30 ans, un nouveau traité de concession pour la distribution publique en gaz naturel sur la commune, le contrat en cours signé en 1998 venant à échéance.

Budget

BUDGET

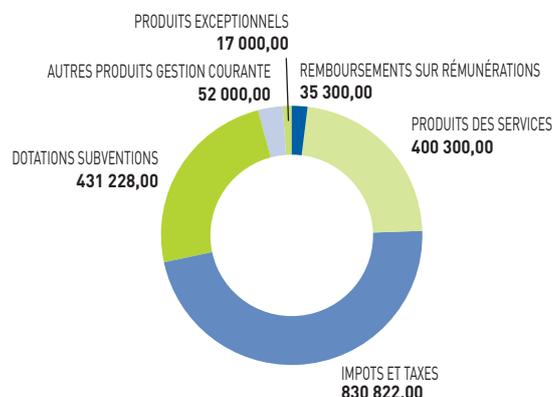
Budget général

RÉPARTITION DES OPÉRATIONS



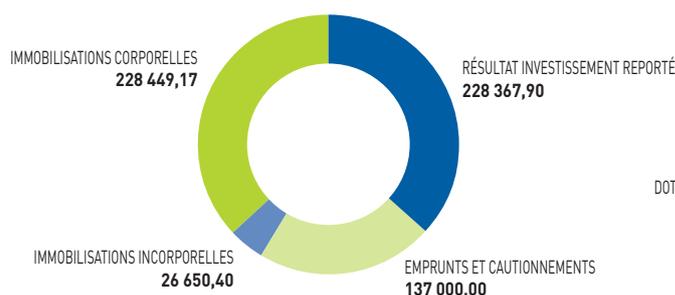
Dépenses de fonctionnement

Total des dépenses de fonctionnement : 1 766 650,00 €



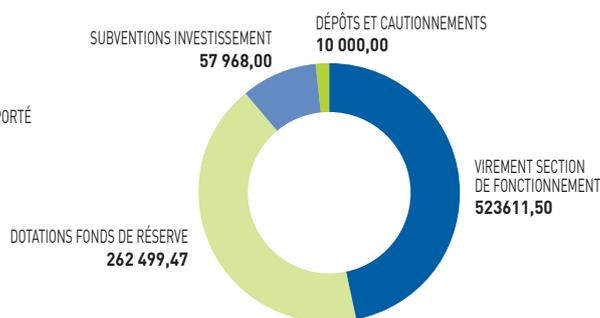
Recettes de fonctionnement

Total des recettes de fonctionnement : 1 766 650,00 €



Dépenses d'investissement

Total des dépenses d'investissement : 620 467,47 €



Recettes d'investissement

Total des recettes d'investissement : 620 467,47 €

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PRÉVUS POUR 2019

Budget général

Avant projet d'aménagement du centre bourg	19 920,00 €
Matériels de voirie	6 204,20 €
Mise aux normes et rénovation des feux tricolores	18 247,20 €
Travaux d'éclairage place de l'église	1 400,00 €
Achat d'un véhicule	15 000,00 €
Mobilier d'école élémentaire	8 073,60 €
Équipement informatique du groupe scolaire	13 681,20 €
Rénovation des réseaux d'assainissement de l'école élémentaire	12 000,00 €
Travaux de rénovation salle des fêtes	5 000,00 €
Travaux de sécurité au dojo	3 578,81 €
travaux de sécurité au gymnase	4 321,06 €
Changement des portes de secours du gymnase	10 311,22 €
Table de ping pong extérieure	2 000,00 €
Agencement pour protection de matériels d'installations sportives	3 000,00 €
Travaux d'études pour mise aux normes des éclairages publics	5 747,40 €

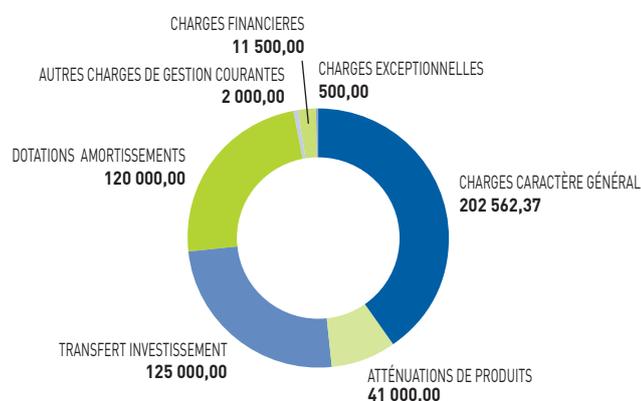
Rénovation d'éclairages publics	41 600,00 €
Logiciel pour mise en place d'un portail famille	5 800,00 €
Agencement de la cuisine de l'espace de loisirs	2 400,00 €
Changement de la grille de l'espace de loisirs	1 416,48 €
Licences informatiques	5 165,00 €
Total	184 866,17 €

PAS DE CHANGEMENT DES TAUX DE FISCALITÉ EN 2019

Libellé	Taux 2018	Taux 2019
Taxe d'habitation	14,44 %	14,44 %
Taxe sur foncier	16,50 %	16,50 %
Taxe sur foncier non-bâti	54,27 %	54,27 %
Taxe enlèvement des ordures ménagères	12,80 %	12,80 %

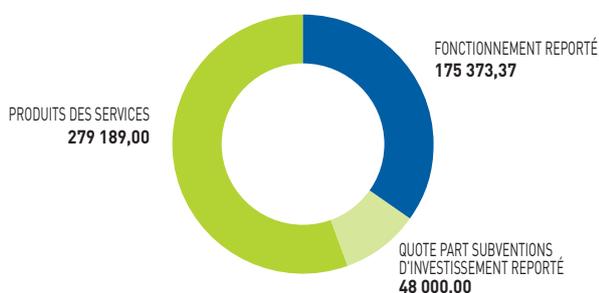
Budget du service de l'eau et de l'assainissement

RÉPARTITION DES OPÉRATIONS



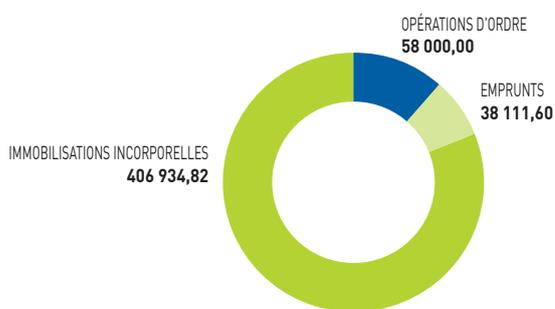
Dépenses de fonctionnement

Total des dépenses de fonctionnement : 502 562,37 €



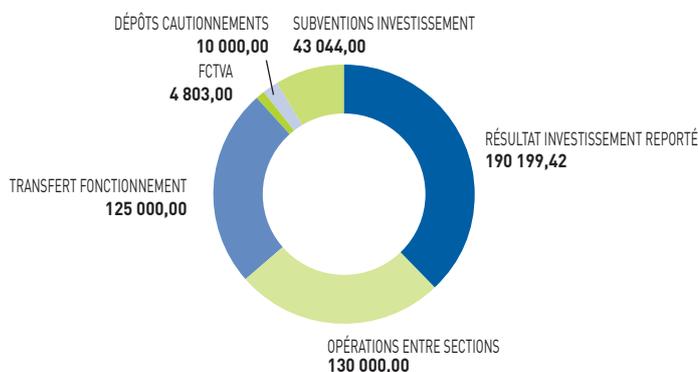
Recettes de fonctionnement

Total des recettes de fonctionnement : 502 562,37 €



Dépenses d'investissement

Total des dépenses d'investissement : 503 046,42 €



Recettes d'investissement

Total des recettes d'investissement : 503 046,42 €

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PRÉVUS POUR 2019

Budget de l'eau

Protection du périmètre de captage d'eau	100 000,00 €	Équipement sur station d'épuration	6 200,00 €
Honoraires bureau d'études	24 960,00 €	Réhabilitation des installations de surpresseurs	82 648,00 €
Travaux de remise en état du château d'eau	112 002,82 €	Équipement d'un terminal relève	6 000,00 €
Sectorisation des réseaux d'eau	74 260,00 €		406 070,82 €

Subventions aux associations

École de Musique	14 000,00 €	Union du Commerce de Marcilly	470,00 €	U.C.P.S.	200,00 €
Harmonie	1 000,00 €	Association sportive du golf	500,00 €	Biennale de Sologne	1 000,00 €
C.O.S.M.	15 000,00 €	Association Équestre Marcilly	400,00 €	Restos du Cœur	250,00 €
U.A.M. Tir	550,00 €	ID Créations	150,00 €	Secours catholique	100,00 €
Club des Anciens	300,00 €	Association Les Marcilly à Marcilly	250,00 €	Comité départemental randonnée pédestre	30,00 €
Amicale des A.F.N.	200,00 €	Choraline	330,00 €	Croix Rouge Française	30,00 €
Guerluchon	235,00 €	Association Prader Willy	150,00 €	La Prévention Routière	76,00 €
Amicale du Bourillon	255,00 €	Association Art en Ciel	50,00 €	Secours Populaire	100,00 €
Groupe scolaire-coopérative	6 240,00 €	Association Les Castors	300,00 €		
Ciné Marcilly	200,00 €	Association Parents investis	400,00 €		
				TOTAL	42 766 €

Gestion du cimetière et de l'espace cinéraire : quelques rappels

Concernant le cimetière :

- Il est interdit de déposer des plantes et arbustes dans les chemins et allées ainsi que dans les passages entre les tombes. Ces dispositions sont nécessaires à la circulation des convois et opérations funéraires.
- La plantation en pleine terre de toute plante, arbuste ou conifère est interdite. Ces plantations peuvent occasionner des dégâts aux sépultures voisines lors de leur croissance.

Concernant l'espace cinéraire :

- Pots et jardinières sont admis, dès l'instant qu'ils sont discrets et posés devant les cases de columbariums et cavurnes sans déborder sur l'espace d'à côté.
- Lors du dépôt de l'urne, les fleurs et couronnes sont admises sur une durée de 15 jours. ☐



SCULPT'EN SOLOGNE 2019

Notre commune a renouvelé son partenariat avec Sculpt'en Sologne pour la 6^{ème} Biennale d'Art contemporain de Sologne. Dans ce cadre, une œuvre d'art murale sera réalisée sur le mur du gymnase par un artiste professionnel la première semaine de juillet. ☐

Catastrophe naturelle

La commune a demandé une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les rétractations de sols de 2018. Plusieurs dossiers sont en attente d'une réponse qui devrait être donnée dans le courant de l'année 2019. Dès à présent, si

vous êtes concernés, vous pouvez déposer votre dossier à votre assurance car, après l'arrêté officiel, vous n'aurez que 10 jours pour le faire. ☐



L'EAU,

Un enjeu de développement durable

La commune a décidé d'améliorer la qualité de son réseau et d'en sécuriser la distribution. À cet effet 3 chantiers importants ont été engagés pour pérenniser les infrastructures pour les années à venir :

1 / L'installation de débitmètres de sectorisation

Ce chantier est dans sa phase terminale. Les équipements installés devraient permettre de faciliter la détection d'éventuelles fuites. Le réseau actuel s'étend sur 76,4 km. Son rendement est d'environ 70 %. Six débitmètres ont donc été installés dans le bourg, sur la RD 921, rue des Fusillés, route de Sennely, route de la Ferté Saint-Aubin et route d'Ardon pour déterminer la qualité du service et nous permettre d'assurer un traçage de la distribution.

Le coût de ces travaux est de 67 560 € TTC.



2 / La rénovation de l'unité de surpression d'eau potable

Cette unité, installée en sortie du réservoir, doit assurer les besoins courants estimés à un débit horaire de pointe de 45 m³/h en période estivale pour une pression de 4.5 bars environ, et d'assurer la défense incendie à hauteur de 120 m³/h. À l'heure actuelle, 2 des 5 surpresseurs installés en 1997 présentaient des défauts mécaniques. De plus, l'équipement n'était pas équipé de variateur de vitesse, ceci provoquant une surconsommation électrique.

Au regard des besoins actuels en alimentation en eau potable, la mise en place d'un nouveau groupe de surpression avec variateurs de vitesse intégrés permettra de moderniser le système actuel.

Cet équipement aura pour avantage :

- d'adapter l'unité de surpression aux besoins réels de la collectivité
- de gagner en sécurité sur la continuité du service
- de maîtriser les consommations d'énergie liées aux nouveaux rendements
- de réduire les coûts de maintenance des surpresseurs

Le coût de ces travaux est de 82 647 € TTC.



3 / La mise en sécurité du Château d'eau

La construction actuelle, après démontage des antennes, va faire l'objet d'une rénovation intérieure et extérieure.

Les signes de détérioration extérieure sont manifestes : fenêtres dégradées, altération des enduits, traces de concrétions calcaires, difficulté d'évacuation des eaux pluviales.

À l'intérieur, le sas de sécurité doit être réaménagé par la sécurisation de l'escalier et de la trappe du dôme, le remplacement de l'échelle d'accès au niveau supérieur.

L'estimation provisoire des travaux est de 100 000 € HT sous réserve de la parfaite étanchéité du dôme. ▢



L'été marcillois sera sous le signe de la musique et de la nature



Le centre de loisirs pendant 4 semaines

Le centre de loisirs fonctionnera quatre semaines cet été pour répondre au souhait de nombreuses familles.

Les enfants, d'âge scolaire de la maternelle au CM2, vont pouvoir découvrir de multiples activités que Salomé et son équipe a organisé pour stimuler leur curiosité et faire s'exprimer leur créativité dans le respect des rythmes de chacun.

Du 8 juillet au 2 août 2019, chaque semaine aura son lot de surprises. Comme l'an dernier, il y aura des liens entre le centre de loisirs et les stages thématiques proposés. Les enfants pourront participer au golf et aux activités du Ciran et, nouveauté cette année, au stage organisé à Marcilly avec la Maison de Loire. ▢

4 stages d'une semaine pour les 6-15 ans pour découvrir une activité, tous les après-midis de 14h à 17h (sous réserve de modification de dates)

Du 8 au 12 juillet, golf à la Plaine

Du 15 au 19 juillet, activités nature au Ciran

Du 22 au 26 juillet, équitation à la ferme de la Poulardière

Du 29 juillet au 2 août, activités nature avec la Maison de Loire. ▢

2 mini-camps de 3 jours au camping de Jargeau

Un mini-camp du 22 au 24 juillet pour les 6-8 ans

Un mini-camp du 31 juillet au 2 août pour les 9-11 ans. ▢

Toutes les familles concernées recevront les formulaires d'inscription qui seront également téléchargeables sur le site internet.



Tous les chemins mènent à Marcilly-en-Villette

Elle est née et a grandi en Turquie, à Tekirdag, une ville près d'Istanbul. Son papa est comptable et sa maman est une couturière renommée qui fabrique le traditionnel trousseau de mariée.

Lui est né et a grandi à Marcilly-en-Villette, ses parents ont tenu l'hôtel-restaurant de la Croix Blanche de 1979 à 2001, établissement qui a également été tenu par ses grands-parents maternels. Après quelques années et comme un juste retour des choses, en reprenant le flambeau, Burcu (prononcer Bourdjiu) et Joseph Pocceschi représentent la quatrième génération de la famille à faire vivre ce qui symbolise un patrimoine local pour notre commune.

Depuis toute petite, Burcu rêve de l'Angleterre dont lui parlent des cousins installés là-bas. À la fin de ses études universitaires, elle travaille deux ans à Istanbul dans un département d'orthopédie avant de décider, à 23 ans, de partir à l'aventure comme jeune-fille au pair à Londres afin d'y perfectionner son anglais, avec comme but de parcourir le monde. Au bout de deux ans, en 2006, elle décide de rester par goût et trouve un emploi dans la restauration.

Joseph arrive en Angleterre en 2007 et travaille dans la restauration haut de gamme. Le destin les réunit en 2008 grâce à des amis communs. Quatre ans plus tard ils viennent faire une escale à Marcilly-en-Villette, en 2012, pour se marier. Léo montre le bout de son nez en 2013. Le temps passe et le jeune couple est bien occupé par des professions qui ne leur laissent pas beaucoup de temps libre. Au contact de Joseph, Burcu découvre toutes les subtilités de la gastronomie et apprend à connaître les vins. Des conditions de vie difficiles pour une vie de famille en Angleterre, une envie de construire quelque chose à deux, l'hôtel-restaurant familial à Marcilly-en-Villette fermé, un peu de rêve, une pincée d'audace et tous les ingrédients d'une nouvelle aventure sont réunis. Joseph ose à peine y croire, Burcu sait trouver les arguments pour finir de le convaincre. En février 2018, la décision est prise et en août 2018 c'est le retour aux sources pour Joseph et une nouvelle grande plongée dans l'inconnu pour Burcu. Les marcillois apprennent cette nouvelle avec bonheur et réserve au jeune couple un accueil chaleureux qui contribue à atténuer les nombreux obstacles de la mise en route.

Entre enthousiasme et inquiétudes, l'Auberge de la Croix Blanche est à nouveau ouverte en février 2019. Là encore les solognots se montrent bienveillants. Burcu et Joseph, qui ne ménagent pas leur peine, reçoivent avec gratitude une clientèle conséquente. Ils ont à cœur de proposer de bons produits, de bons vins et de soigner leur accueil, des menus du jour mais également une carte où se sont glissées quelques recettes du papa de Joseph, car, dit-il « *on ne doit pas renier ses origines* ». Et c'est bien dans cet état d'esprit que le couple entend faire évoluer la Croix Blanche, vers un accueil enrichi du terroir des pays de leur enfance et de cette vie anglaise qu'ils ont beaucoup appréciée, comme un trait d'union. Parce qu'ils se sentent citoyens du monde, ouverts à toutes les cultures, par petites touches la Croix Blanche devrait se colorer et offrir tous les ingrédients d'un voyage culinaire et d'un dépaysement ressourçant. Il ne nous reste qu'à leur souhaiter que la mayonnaise prenne et que leur projet aboutisse. Bonne chance ! iyi sanslar ! good luck ! Burcu et Joseph. ▣



Burcu Pocceschi

3 questions à Burcu

QUELLE A ÉTÉ LA RÉACTION DE VOS PARENTS ?

Mes parents m'ont toujours soutenue et accompagnée dans mes projets malgré l'immense appréhension de ma maman. Dès qu'ils ont eu connaissance de notre arrivée à Marcilly, ils sont venus nous aider pendant trois semaines à faire du grand nettoyage.

COMMENT VOUS DÉBROUILLEZ-VOUS EN FRANÇAIS ?

C'est très difficile, je prends des cours deux fois par semaine au sein d'une association à Orléans. Même Léo participe à mon apprentissage en me montrant les prononciations. Lui a maîtrisé le français en trois mois de temps. Je me donne deux ans pour parler correctement.

AVEZ-VOUS ENCORE UN RÊVE À RÉALISER ?

Mon rêve est déjà d'aller au bout de celui que nous réalisons actuellement avec Joseph car nous avons beaucoup d'idées à concrétiser. Ensuite, ce serait un grand bonheur pour nous d'agrandir notre famille.



Marcilly-en-Villette
Vendredi 10 mai à 20h
Promenade du Bourillon

Entrée gratuite
Durée 1h

Paroles de lavandières

Spectacle familial présenté par les cie's :

Battement d'Elle & Compagnie Ô

Organisé par

Marcilly en Villette